

EXPLOITATION SEXUELLE ET TECHNOLOGIE

Les nouvelles technologies comprennent l'Internet, les téléphones portables, les caméras numériques, les webcams et les jeux en ligne. Ils se développent plus rapidement que l'évolution des systèmes de réglementation.

Les nouvelles technologies comportent des moyens qui peuvent rendre les communications avec des enfants à des fins sexuelles plus faciles et dans une plus grande clandestinité. Ces moyens comprennent : les clavardoirs, la messagerie instantanée et les sites de réseaux sociaux. Ils sont très présents dans le cyberespace.

La protection des enfants dans le cyberespace est difficile, mais foncièrement importante. Les défis à relever peuvent inclure l'identification des dangers potentiels, la compréhension de la façon de voir des jeunes, l'adoption de mesures pratiques pour garantir le droit des enfants à la protection.

Risques inhérents à la communication par des moyens technologiques

- L'impression qu'il y a une « distance sécuritaire » entre les correspondants
- La vitesse accrue avec laquelle des relations se forment à cause d'un sentiment d'anonymat
- L'ampleur du cyberespace (exposition accrue d'images illicites)
- La permanence de la communication

Coalition canadienne contre l'exploitation des enfants sur Internet (CCCEEI)

La CCCEEI a été formée en 2004, lorsque Cyberaide.ca a rencontré la GRC, le ministère de la Justice et les fournisseurs de services Internet. CCCEEI combine la réponse des secteurs public et privé. Parmi les membres du secteur privé, nous trouvons Bell, Telus, Rogers et l'Association canadienne des fournisseurs Internet. La GRC et le ministère de la Justice sont parmi les membres du secteur public. L'organisation travaille à protéger les enfants contre la cyberprédation et traduit en justice ceux qui victimisent les enfants.

La CCCEEI a établi un Plan d'action national qui priorise l'éducation des consommateurs, la coopération entre l'industrie et les organismes chargés de la mise en application de la loi et la gestion technique. La CCCEEI travaille avec ses membres qui font partie d'organismes de l'application de la loi pour mettre au point des ressources pour augmenter l'efficacité de leurs enquêtes et pour engager des poursuites dans les affaires d'exploitation d'enfants en ligne.

Projet de loi C-22 : Déclaration obligatoire

Les lois récentes comme le Projet de loi C-22 démontrent comment le Gouvernement essaie de réagir à un Nouveau Monde de technologie où l'anonymat accru peut réduire les inhibitions et l'opprobre culturel.

Sources

- *Child Safety Online: Global Challenges and Strategies* (Florence: UNICEF Innocenti Research Centre, 2011).
- Deborah Muir, *Violence Against Children in Cyberspace: A Contribution to the United Nations Study on Violence Against Children* (Bangkok : ECPAT International, 2005).